

CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2020

L'an 2020, le 22 janvier à 20 h 30, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Michel OUAIRY.

Absents : Lydia BEATRIX (pouvoir à Anne GUILLET), Christelle JAUNASSE (pouvoir à André GUIHARD), Aurélie ROUSSEAU (pouvoir à Jérôme SQUELARD).

Nombre de conseillers	Présents	Votants
18	15	18

Secrétaire de séance : Marie-Paule Blanloeil

Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2020-001 : Avis sur l'implantation d'une unité de méthanisation

Une groupement d'agriculteurs souhaite implanter une unité de méthanisation à Pouillé les Coteaux. La consultation du dossier d'enregistrement a lieu du 30 décembre 2019 au 24 janvier 2020 à la mairie de Pouillé les Coteaux. L'avis du Conseil de Teillé est demandé car la commune est concernée par le plan d'épandage.

Il est précisé que ces installations sont un progrès pour l'environnement et elles ne dégagent pas d'odeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'implantation d'une unité de méthanisation à Pouillé les Coteaux.

Reçu en Préfecture le 23/01/2020

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_001_D-DE

Délibération n°2020-002 : Avis sur l'extension du parc éolien des Touches.

La société d'Exploitation Eolienne Commune de l'Erdre (INERSY) souhaite agrandir son parc éolien des Touches avec 3 éoliennes situées sur la Commune de Joué sur Erdre. L'avis du conseil est demandé en tant que commune voisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 1 Contre, 1 Abstention, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'extension du parc éolien des Touches.

Reçu en Préfecture le 23/01/2020

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_002_D-DE

Délibération n°2020-003: Avis sur la possibilité d'implantation d'un parc éolien à la Gréhondière.

Suite aux deux présentations faites en séance de conseil (Valeco et Eolandes), le maire demande l'avis du conseil : est-il favorable à ce projet d'implantation d'éoliennes à la Gréhondière ?

Les avis divergent : le nombre d'éoliennes sur le secteur est déjà conséquent, cela dévalorise le patrimoine + pollution visuelle.

Il est précisé que les habitants de la Gréhondière sont plutôt favorables et aucun d'entre eux n'est venu en mairie pour en parler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 3 Contre, 3 Abstention, décide :

- D'émettre un avis favorable sur la possibilité d'implantation d'un parc éolien à la Gréhondière.

Reçu en Préfecture le 23/01/2020

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_003_D-DE

Délibération n°2020-004: Echange de terrain Rue du Haut Bourg

Dans le cadre de l'aménagement du rond-point rue du Haut Bourg, un échange de terrain avec la SCI du Haut Bourg est nécessaire pour régulariser les limites des terrains.

Les frais de bornage s'élèvent à 816€ et les frais d'actes à environ 140€ à la charge de la commune.

Le Maire demande l'autorisation pour signer l'acte et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De procéder aux échanges de terrain avec la SCI du Haut Bourg avec les frais à la charge de la commune,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_004_D-DE*

Délibération n°2020-005: Achat de terrain Lotissement les Champs du Pin

La société Harmonie Habitat souhaite céder les fonds de jardins de certaines parcelles du lotissement des Champs du Pin (surface estimée à 650m²). Harmonie Habitat fixe le prix de vente à l'euro symbolique, frais d'acte et de bornage à la charge de la commune. Il est précisé que ce terrain est constructible.

Le Maire demande l'autorisation pour signer l'acte et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'achat des fonds de jardins de certaines parcelles du lotissement du Champ du Pin pour l'euro symbolique, frais en sus à la charge de la commune,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_005_D-DE*

Délibération n°2020-006: Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (tous agents confondus) garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de :
 - La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
 - Du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_06_D-DE*

Délibération n°2020-007: Pacte financier et fiscal de la COMPA

Par délibération du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé le pacte financier et fiscal du Pays d'Ancenis (relations financières avec les communes, évolution des compétences, projet de territoire, etc...).

Ce document a été mis à disposition des conseillers qui n'émettent aucune remarque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le pacte financier et fiscal du Pays d'Ancenis.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_007_D-DE*

Délibération n°2020-008: DETR 2020 – Construction d'une salle de sports

Le Maire rappelle que le dossier de DETR 2019 pour la Salle de sport avait été refusée. Suite à la Manifestation d'intérêt faite en octobre 2019, un nouveau dossier pour la DETR 2020 a été déposé avant le 31 décembre 2019.

Le plan de financement déposé au titre de la DETR 2020 - bâtiments publics est donc le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
TRAVAUX de Construction Salle de Sports	1 058 777,85 €	Région	50 000,00 €
		ETAT - ministère des sports	250 000,00 €
Frais Architecte	76 000,00 €	DETR (max 35% sur 800 000€)	280 000,00 €
		COMPA	200 000,00 €
		Charge commune	354 777,85 €
TOTAL Dépenses	1 134 777,85 €	TOTAL Recettes	1 134 777,85 €

Il est précisé que le plafond subventionnable pour la catégorie Bâtiments publics est de 800 000€. Le taux de subvention est de 20 à 35%. Le Maire propose de demander le maximum soit 280 000€.

La délibération intervient après le dépôt du dossier car cette demande avait déjà été déposée en 2019 : il fallait simplement la réajuster

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 16 voix pour et 2 contre,

- d'arrêter le projet de construction d'une salle de sports,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 (DETR).

Le Maire informe les conseillers que la COMPA a attribué 200 000€ au titre du fonds de concours.

Concernant le Ministère des sports, les critères de sélection sont attendus le mois prochain.

Cela reste un projet, le prochain conseil sera libre de le poursuivre.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_008_D-DE*

Délibération n°2020-009: Tarifs Cantine 2020

M. Christophe LEBRETON présente le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2018-2019. Le coût total du repas sur cette période était de 8.654€, la charge communale représente 57.47%. L'augmentation du coût s'explique par l'arrêt de l'école le mercredi ce qui a entraîné une baisse du nombre de repas servis.

La commission propose les augmentations suivantes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Pour les repas adultes et majorés : augmentation de 15 centimes soit **5.80 €**
- Pour les repas enfants :
 - Augmentation de 0.5% soit 2 centimes de plus : **3.82€** => part communale prévisionnelle à 49.69%

- **Ou** Augmentation de 1% soit 4 centimes de plus : **3.84€** => part communale prévisionnelle à 49.47%

Et : pour les familles de 3 enfants et plus, déjeunant tous les jours au restaurant scolaire, maintenir la réduction déjà appliquée, soit un repas gratuit pour 12 repas payés.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal fixe les tarifs de la cantine scolaire **à compter du 1er janvier 2020**, comme suit :

Adultes ou tarif majoré : 5.80€

Enfants : 3.84€

Et : pour les familles de 3 enfants et plus, déjeunant tous les jours au restaurant scolaire, maintenir la réduction déjà appliquée, soit un repas gratuit pour 12 repas payés.

Monsieur le Maire est chargé d'appliquer cette décision.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_009_D-DE*

Délibération n°2020-010 : Autorisation de poursuite des paiements avant le vote du budget

Le budget étant voté le 4 mars prochain, le maire demande l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – DI - (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Maire précise que les 25% des DI de 2019 ne seront pas dépensées avant le vote du budget. Il s'agit d'une précaution en cas de panne de matériel.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ;

- Autorise le Maire à poursuivre les paiements des dépenses d'investissement avant le vote du budget

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_010_D-DE*

Délibération n°2020-011: Subventions 2020

Sur proposition de la commission Finances, le Maire rappeler les critères et présente les montants des subventions pour l'année 2020 :

ASSO ACRO MODELES 44	150,00 €	ASSO LES 3 PPP de la Guillarderie	150,00 €
ASSO AMICALE LAIQUE DE TEILLE	150,00 €	ASSO LES ARTISTES DE DEMAIN	750,00 €
ASSO APE Teillé Ecole St pierre	150,00 €	ASSO LES RESTOS DU COEUR	150,00 €
ASSO ARMAT	150,00 €	ASSO L'OUTIL EN MAIN	330,00 €
ASSO AS TWIRLING MESANGER	60,00 €	ASSO NEW RANCARD	390,00 €
ASSO ASCED HAND-BALL	140,00 €	ASSO OGEC ECOLE ST PIERRE	49 500,00 €
ASSO ASCED ATHLETISME	1 000,00 €	ASSO OGEC ANCENIS	770,00 €
ASSO ATELIER DE LA DANSE	260,00 €	ASSO PANNECE TEILLE SOLIDARITE TRANSPORTS	150,00 €
ASSO CLUB PONGISTE	310,00 €	ASSO PETIT A PETIT	150,00 €
ASSO COMITE COURSES HIPPIQUES	150,00 €	ASSO POLY'GAMMES	150,00 €
ASSO CYCLO CLUB DE TEILLE	150,00 €	ASSO RASED ST MARS LA JAILLE	57,50 €
ASSO FCMTL	870,00 €	ASSO SOCIETE DES CHASSEURS DE TEILLE	150,00 €
ASSO FCPE TEILLE	150,00 €	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 512,50 €
FRANCE CHIEN D'ASSISTANCE PERSONNALISE ET INDIVIDUALISE	150,00 €	TOTAL COMPTE 6574	58 070.00€
ASSO LE CELLIER LIGNE UNION BADMINTON	20,00 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_011_D-DE*

Pour l'association COSMOSE, il faudrait leur demander plus d'informations et discuter avec Mouzeil.
 Pour la Fanfare de Riaillé, elle ne répond pas aux critères mais lors de leur prochaine prestation, il faudrait prévoir un forfait pour leur prestation.

Délibération n°2020-012 : Participations 2020

Certaines participations ont un caractère obligatoire, d'autres sont facultatives. Sur proposition de la commission Finances, le Maire présente les montants des participations pour l'année 2020 :

ASSO MAIRES ANCENIS	Cotisation	95,00 €
ANDES	COTISATION	115,00 €
SYDELA	CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE 2020-2022	1 454,40 €
ASSO AMF 44	COTISATION	480,00 €
ASSO AMF 44	ADHESION ICP - PROFIL ACHETEUR	200,00 €
Total 6281 - Concours divers (cotisations...)		2 344,40 €
COMMUNE ST MARS LA JAILLE	PARTICIPAT° SDS ST MARS LA JAILLE	4 000,00 €
SIVOM DE RIAILLE	PARTICIPAT° COMMUNE	100 000,00 €
Total 65541 - Contribut° au fonds de compensat° des charges territoriales		104 000,00 €
POLLENIZ	COTISATION LUTTE COLLECTIVE	350,00 €
POLLENIZ	PAC FRELON ASIATIQUE	170,00 €
DEPARTEMENT LOIRE ATLANTIQUE	REDEVANCE ANIMATION SPORTIVE	1 300,00 €
Total 6558 - Autres contributions obligatoires		1 820,00 €
COMMUNE D'ANCENIS	Participation repas enfants en ULIS	200,00 €
COMMUNE DE RIAILLE	PARTICIPATION ECOLE PUBLIQUE - 2ENF	1 600,00 €
COMMUNE DE LIGNE	PARTICIPATION ECOLE PUBLIQUE - 1ENF	300,00 €
Total 657341 - Communes membres du GFP		2 100,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les participations 2020 telles qu'énoncées ci-dessus.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
 N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_012_D-DE*

Délibération n°2020-013: Lutte contre les corvidés 2020

Suite à la proposition de POLLENIZ relative à la lutte collective contre les corvidés pour réguler leur population, le Maire propose de participer à cette lutte pour un montant de 736.50€.

Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire pour matérialiser l'engagement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à la lutte collective contre les corvidés en 2020.

*Reçu en Préfecture le 23/01/2020
 N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_013_D-DE*

► **Informations**

Station d'épuration : inspection télévisée la nuit les 23 et 24 janvier 2020

Précision sur la suppression de la taxe d'habitation (courrier joint au mail de convocation),

Dissolution SIAEP Ancenis et Nort => transfert à Atlantic Eau,

Lotissement du Belvédère : plans définitifs et permis d'aménager déposé.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire :

-Non préemption sur la vente des terrains suivants DIA n° 19W0008 – Terrain « le Pin » et DIA n° 19W0009 - Terrain 122 rue des Artisans.

-Signature du marché des assurances pour la période 2020 - 2023 :

Il est fait part du calendrier des prochaines réunions, et le planning des permanences pour les élections municipales, circule.

► **Commissions**

Voirie par J. Testard

Réunion le 21/01/2020 pour préparer le budget

Enfance Jeunesse par J. Squelard

L'AMF Téléthon a remis un diplôme au Conseil communal des jeunes (CCJ) : 403.50€ récoltés.

Ecole St Pierre : remerciements pour l'aide financière en 2019

CCJ : Géocaching en cours de conception. Le CCJ demande si le conseil est favorable à la mise en place d'un marché de producteur devant chez Proxi => à l'unanimité, favorable.

Culture par A. Pageaud

Pas de réunion dernièrement.

Le Maire remercie la commission pour ses illumina'sons de fin d'année

Communication par C. Rouil:

Le Teillé Panorama 2020 est prêt à être distribué.

Catherine remercie les membres de la commission et les agents pour sa conception.

Tourisme par C. Priou:

Christian propose de créer un chemin reliant la vieille rue à la voie verte pour sécuriser le passage des promeneurs. A. Guillet demande si le lotissement des Hortensias peut également être relié à la voie verte avec un chemin. Le conseil est favorable, la commission ira voir sur place pour le chemin Hortensia – Voie verte.

L'association SEVE organise un loto le 25/01/2020 à Trans sur Erdre afin d'organiser la rando vintage des 12 et 13 Juin prochains.

Balade Moto AVAV le 11 avril 2020.

Questions diverses

F. Etié : avancement travaux du foot ? électricité, plomberie, plafonds refaits, certaines parties du parquet doivent être restaurées. La réfection du Bar est à la charge du FCMTL. Quatre fenêtres sur le coté sont changées et deux condamnées. Il reste également les gouttières à réparer.

A Guillet : arbres tombés dans le petit plan d'eau ? Ils seront enlevés dès que le temps le permettra.

Fin de la séance : 22h20

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie
"Pouvoir à J. SQUELARD

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia
Pouvoir à A. GUILLET

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle
Pouvoir à A. Guihard

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice

OUAIRY Michel